

Troisième édition  
2009-10-15

AMENDEMENT 1  
2017-08

---

---

**Engins de terrassement — Chargeuses  
— Terminologie et spécifications  
commerciales**

**AMENDEMENT 1**

*Earth-moving machinery — Loaders — Terminology and commercial  
specifications*

iTeh STANDARD PREVIEW  
AMENDMENT 1  
(standards.iteh.ai)

ISO 7131:2009/Amd 1:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6a536c3-ffca-4ca7-914c-b0bf81dab707/iso-7131-2009-amd-1-2017>



Numéro de référence  
ISO 7131:2009/Amd.1:2017(F)

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 7131:2009/Amd 1:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6a536c3-ffca-4ca7-914c-b0bf81dab707/iso-7131-2009-amd-1-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6a536c3-ffca-4ca7-914c-b0bf81dab707/iso-7131-2009-amd-1-2017>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
[copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
[www.iso.org](http://www.iso.org)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html)

Le présent document a été préparé par le comité Technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 4, *Terminologie, nomenclature commerciale, classification et estimations*.

L'Amendement ISO 7131:2009/Amd 1:2017 met à jour les définitions de certains termes qui ont été modifiés par la révision de l'ISO 6165<sup>1)</sup>.

1) ISO 6165:2012, *Engins de terrassement — Principaux types — Identification et termes et définitions*.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 7131:2009/Amd 1:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6a536c3-ffca-4ca7-914c-b0bf81dab707/iso-7131-2009-amd-1-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6a536c3-ffca-4ca7-914c-b0bf81dab707/iso-7131-2009-amd-1-2017>

# Engins de terrassement — Chargeuses — Terminologie et spécifications commerciales

## AMENDEMENT 1

Page 2, 3.1

Remplacer les définitions des termes *chargeuse*, *chargeuse compacte* et *chargeuse à direction par glissement* par les suivants:

### 3.1.1

#### **chargeuse**

engin automoteur à roues ou à chenilles ayant un équipement à l'avant, principalement conçu pour des opérations de chargement (utilisation d'un godet) qui charge ou creuse par un mouvement de l'engin vers l'avant

Note 1 à l'article: Le cycle de travail normal d'une chargeuse comprend un chargement et un soulèvement, ainsi qu'un transport et un déchargement des matériaux.

[ISO 6165:2012, définition 4.2]

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

### 3.1.1.1

#### **chargeuse compacte**

*chargeuse* (3.1.1) ayant une *masse en service* (3.2.1) inférieure ou égale à 4 500 kg pour les chargeuses sur roues et une masse en service inférieure ou égale à 6 000 kg pour les chargeuses à chenilles, conçue pour travailler dans des espaces réduits nécessitant une plus grande manœuvrabilité

Note 1 à l'article: Le terme général *machine compacte* est défini dans l'ISO 6165.

[ISO 6165:2012, définition 4.2.3]

### 3.1.1.2

#### **chargeuse à direction par glissement**

*chargeuse* (3.1.1) dont le poste de conduite est généralement situé entre les structures de soutien de l'accessoire ou sur le côté de ces structures et qui est dirigée par l'utilisation d'une variation de vitesse et/ou du sens de rotation entre les transmissions du dispositif de déplacement à roues ou à chenilles situées de chaque côté d'une machine ayant des essieux fixes

[ISO 6165:2012, définition 4.2.2]

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 7131:2009/Amd 1:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6a536c3-ffca-4ca7-914c-b0bf81dab707/iso-7131-2009-amd-1-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6a536c3-ffca-4ca7-914c-b0bf81dab707/iso-7131-2009-amd-1-2017>